



Compte bloqué, que faire avec les chèques éjà émis

Par **nono0707**, le **27/03/2008** à **21:18**

bonsoir,

je viens d'apprendre qu'un huissier vient de bloquer mon compte, sur ce compte il y avait une aide alloué par un fond social pour régler la caution et les frais d'agence de mon nouveau logement, j'ai d'ailleurs émis le chèque hier à mon futur propriétaire.

Dans quels jours le virement de mes Assedic et mes allocations familiales ainsi que le petit salaire de mon mari vont tombés, seront-ils aussi bloqués ?

Et pour les chèques que j'ai émis avant de savoir seront-ils rejetés ? Quels sont mes droit face à cette stuation ?

Par **Erwan**, le **27/03/2008** à **21:24**

Bjr,

lors d'une saisie-attribution, seules sont saisies les sommes qui se trouvent sur le compte au jour et à l'heure de la saisie. Les sommes qui tombent sur le compte après, ne sont pas bloquées, sauf si elles étaient en cours lors de la saisie et n'apparaissaient pas encore à l'écran (opérations en cours).

Les chèques qui seront présentés après la saisie seront rejetés si le solde du compte ne permet pas de les honorer. Sauf s'il sétaient déposés avant la saisie et n'apparaissaient pas à l'écran (opérations en cours).

Vos droits : pas grand chose en l'occurrence, si ce n'est aller chez l'huissier pour "acquiescer" à la saisie attribution, ce qui aura pour effet de verser immédiatement les sommes bloquées sur votre dossier et de débloquer le compte tout de suite.

+ prendre un accord pour le solde de la dette, sinon ça recommencera.

Par **nono0707**, le **27/03/2008** à **21:40**

Je vais donc me retrouver en interdiction bancaire bien que le chèque a été émit avant la saisie, date sur le chèque faisant foi, par ailleurs sur le compte il s'agissait de la somme couvrant ce chèque et versée par un organisme social et qu'est ce que le seuil que ma banque doit me laisser ?

Par **Erwan**, le **27/03/2008** à **22:09**

Vous trouverez un formulaire avec la copie du Pv de saisie qui vous sera remise dans les huit jours, pour obtenir déblocage d'une somme équivalente au RMI.